

## Honoraires de transaction TTC à la charge des vendeurs

Prix de vente	Mandat Simple	Mandat Réussite
Jusqu'à 100000 €	10 % TTC (avec un minimum de 2000 €)	9,5 % TTC (avec un minimum de 2000 €)
De 100 001 à 150 000 €	8 % TTC	7,5 % TTC
De 150 001 à 300 000 €	6,5 % TTC	6 % TTC
De 300 001 à 900 000 €	5,5 % TTC	5 % TTC
A partir de 900 001 et au-delà	4,5 % TTC	4 % TTC

Les honoraires de l'agence liés aux ventes viagères et baux 48 sont calculés sur la valeur vénale du bien. Nos prix affichés s'entendent commission comprise calculée en pourcentage de la somme nette à revenir au vendeur.  
**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence titulaire du mandat initial.**

(La facturation est obligatoire au-delà de 25 € TTC)  
 N°ORIAS : 1500 1557 – www.oriass.fr

## Honoraires de gestion locative

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière	6,5% TTC des sommes encaissées
Assurance GLI	2,5% TTC du montant du loyer

Agence Metayer, depuis 1896,  
 200 bis, avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART  
 Service Vente : 01 46 44 70 00  
 E-mail : metayer@orpi.com  
 Orias : 1500 1557 – www.oriass.fr

Agence Metayer, depuis 1896,  
 36 bis, avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART  
 Service Vente : 01 47 36 90 00  
 E-mail : metayer2@orpi.com

Agence Metayer, depuis 1896,  
 200 bis, avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART  
 Service Syndic : 01 46 44 33 22  
 E-mail : syndic@cabinetmetayer.fr  
 Service Gérance : 01 46 44 70 00  
 E-mail : gerance.metayer@orange.fr

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 100.000 €, R.C.S. NANTERRE B 400 245 023 - TVA Intracommunautaire FR17400245023 - Carte professionnelle CPI 9201 2017 000 016 775, délivrée par la CCI Paris Ile-de-France, Caisse de Garantie : Navigators Underwriting Limited 6 bd Malesherbes - 75008 Paris Montant des garanties : Transactions immobilières 700 000 €, Gestion Immobilière 500 000 €, Syndic de copropriété 1 500 000 €

## Honoraires de location

	Honoraires TTC bailleur (TVA 20%)(Loi 89)*	Honoraires TTC locataire (TVA 20%)(Loi 89)
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable révisables selon décret	12 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable révisables selon décret
Etat des lieux location vide	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable révisables selon décret	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable révisables selon décret
Etat des lieux location meublée	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable révisables selon décret	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable révisables selon décret
Frais d'entremise	100 € TTC	

\*Du Loyer annuel hors charges

(La facturation est obligatoire au-delà de 25 € TTC)  
N°ORIAS : 1500 1557 – www.orias.fr

Locaux de droit commun / commerciaux / industriels / professionnels	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation, visites, constitution du dossier	3 mois de loyer charges comprises	3 mois de loyer charges comprises
Rédaction du bail	Frais réels avocat	Frais réels avocat
Etat des lieux	15 € TTC / m <sup>2</sup> de surface exploitable	15 € TTC / m <sup>2</sup> de surface exploitable

Agence Metayer, depuis 1896,  
200 bis, avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART  
Service Vente : 01 46 44 70 00  
E-mail : [metayer@orpi.com](mailto:metayer@orpi.com)  
Orias : 1500 1557 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Agence Metayer, depuis 1896,  
36 bis, avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART  
Service Vente : 01 47 36 90 00  
E-mail : [metayer2@orpi.com](mailto:metayer2@orpi.com)

Agence Metayer, depuis 1896,  
200 bis, avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART  
Service Syndic : 01 46 44 33 22  
E-mail : [syndic@cabinetmetayer.fr](mailto:syndic@cabinetmetayer.fr)  
Service Gérance : 01 46 44 70 00  
E-mail : [gerance.metayer@orange.fr](mailto:gerance.metayer@orange.fr)

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 100.000 €, R.C.S. NANTERRE B 400 245 023 - TVA Intracommunautaire FR17400245023 - Carte professionnelle CPI 9201 2017 000 016 775, délivrée par la CCI Paris Ile-de-France, Caisse de Garantie : Navigators Underwriting Limited 6 bd Malesherbes - 75008 Paris Montant des garanties : Transactions immobilières 700 000 €, Gestion Immobilière 500 000 €, Syndic de copropriété 1 500 000 €

## Barèmes de nos honoraires au Contrat SYNDIC (Décret n° 2015-342 du 26 mars 2015)

**Préambule :** Notre contrat type prévu à l'article 18-1 A de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis et à l'article 29 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967 pris pour son application, modifié par le décret n° 2015-342 du 26 mars 2015 détaillant l'ensemble de nos prestations selon les spécificités de chaque immeuble est disponible sur demande.

L'assemblée générale annuelle sera tenue pour une durée de 2 heures à l'intérieur d'une plage horaire allant de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 les lundis et vendredis, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 les mardis, mercredis et jeudis

### Honoraires de base :

Le prix par lot principal de copropriété selon les équipements et demandes spécifiques de l'immeuble et de l'emploi ou non d'un employé d'immeuble est le suivant :

Prix minimum constaté : 120 €TTC/lot

Prix moyen constaté : 220 €TTC/lot

Prix maximum constaté : 430 €TTC/lot

La rémunération due au syndic professionnel au titre des prestations particulières est calculée :

- soit en application du coût horaire suivant, appliqué au prorata du temps passé : 131 €/heure TTC

- soit selon les prestations particulières :

L'établissement ou la modification du règlement de copropriété : 850 € TTC

La publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes : 350 € TTC

Les déplacements sur immeuble : 50 € TTC / déplacement

La prise de mesures conservatoires : 131 € TTC / heure

L'assistance aux mesures d'expertise : 131 € TTC / heure

Le suivi du dossier auprès de l'assureur : 131 € TTC / heure

La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception : 50 € TTC

La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique: 101 € TTC

Le suivi du dossier transmis à l'avocat : 131 € TTC / heure

Les diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes : 250 €TTC

La reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) : 1 500 € TTC

La représentation du Syndicat des copropriétaires aux assemblées d'une structure extérieure : 131 € TTC / heure

La constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat : 2 % TTC du montant du prêt

La constitution et le suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat : 450 € TTC

L'immatriculation initiale du syndicat : 1 500 € TTC

### Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires :

Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception : 41 € TTC

Relance après mise en demeure : 41 € TTC

Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé : 131 € TTC / heure

Frais de constitution d'hypothèque : 151 € TTC

Frais de mainlevée d'hypothèque : 151 € TTC

Dépôt d'une requête en injonction de payer : 131 € TTC

Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice : 131 € TTC

Suivi du dossier transmis à l'avocat : 131 € TTC / heure

Établissement de l'état daté : 450 € TTC

Opposition sur mutation : 121 € TTC

Délivrance du certificat prévu à l'article 20 II de la loi du 10 juillet 1965 : 121 € TTC

Délivrance d'une copie du carnet d'entretien : 50 € TTC

Délivrance d'une copie des diagnostics techniques : 76 € TTC

Délivrance d'une copie du règlement de copropriété et de ses modificatifs : 85 € TTC

Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel : 150 € TTC

Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes : 76 € TTC

Agence Metayer, depuis 1896,  
200 bis, avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART  
Service Vente : 01 46 44 70 00  
E-mail : [metayer@orpi.com](mailto:metayer@orpi.com)  
Orias : 1500 1557 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Agence Metayer, depuis 1896,  
36 bis, avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART  
Service Vente : 01 47 36 90 00  
E-mail : [metayer2@orpi.com](mailto:metayer2@orpi.com)

Agence Metayer, depuis 1896,  
200 bis, avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART  
Service Syndic : 01 46 44 33 22  
E-mail : [syndic@cabinetmetayer.fr](mailto:syndic@cabinetmetayer.fr)  
Service Gérance : 01 46 44 70 00  
E-mail : [gerance.metayer@orange.fr](mailto:gerance.metayer@orange.fr)

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 100.000 €, R.C.S. NANTERRE B 400 245 023 - TVA Intracommunautaire FR17400245023 - Carte professionnelle CPI 9201 2017 000 016 775, délivrée par la CCI Paris Ile-de-France, Caisse de Garantie : Navigators Underwriting Limited 6 bd Malesherbes - 75008 Paris Montant des garanties : Transactions immobilières 700 000 €, Gestion Immobilière 500 000 €, Syndic de copropriété 1 500 000 €